

E 2001 (E) 1/258
[DoDiS-190]

*Le Conseiller de Légation du Département politique, Ph. Zutter,
au Chef de la Police fédérale des Etrangers du Département de Justice et
Police, P. Baechtold*

Copie
L XD

Berne, 10 octobre 1946

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1er octobre¹ relative au Congrès sioniste² et de vous faire savoir que notre enquête auprès de nos Légations au Caire et à Londres a donné les résultats suivants:

Notre Légation au Caire a relevé³ que les journaux égyptiens avaient publié sans commentaires un communiqué de Jérusalem annonçant la réunion pro-

1. *Non reproduite.*

2. *Le 22ème Congrès sioniste a lieu à Bâle du 9 au 21 décembre 1946.*

3. *Document non reproduit.*



chaîne du Congrès sioniste en Suisse. Cette nouvelle n'a provoqué aucune réaction particulière, la Suisse étant considérée comme un lieu traditionnel de réunions internationales.

Notre Ministre à Londres a exposé la question à Sir Orme Sargent⁴, remplaçant de M. Bevin qui a considéré cette démarche comme un sondage amical et a déclaré que le Gouvernement britannique ne voudrait sans doute pas s'immiscer dans cette affaire qui est de notre ressort. Il a demandé en outre quels étaient les organisateurs du Congrès.

Nous avons renseigné sur ce point notre Ministre à Londres et lui avons fait part de la décision prise entre-temps par le Conseil fédéral⁵ d'autoriser la réunion du Congrès en Suisse.

4. *Document non reproduit.*

5. *Non retrouvée. Selon une lettre, non reproduite, de la Police fédérale des Etrangers la décision du Conseil fédéral aurait été prise le 20 septembre. A croire d'autres documents, la décision fut plutôt prise par le Conseil fédéral lors de sa séance du 24 septembre 1946.*